

Mamoudzou, le 16 novembre 2021

OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS
CANDIDATS INDIVIDUELS

SESSION 2022

**BACCALAUREAT
GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
ET EPREUVES ANTICIPEES**

1 – MODALITES D'INSCRIPTION

Première possibilité :

à partir d'un poste informatique personnel muni d'un accès internet, se rendre sur l'une des trois adresses URL ci-dessous :

BACCALAUREAT GENERAL / TECHNOLOGIQUE EPREUVES ANTICIPEES

Le registre des inscriptions aux épreuves anticipées et terminales est ouvert :

EPREUVES ANTICIPEES
Du 17 novembre au 03 décembre 2021

EPREUVES TERMINALES
Du vendredi 03 au mercredi 22 décembre 2021

Inscription dans CYCLADES

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat>

Deuxième possibilité :

Exceptionnellement (en cas de difficulté)

Se rendre dans les locaux de la DEC au Rectorat de Mayotte (MAMOUDZOU) aux jours et heures d'accueil du public :

Du lundi au jeudi après-midi de 13H30 à 16H / mercredi toute la journée et vendredi matin de 7H30 à 12H

2 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour être autorisé à vous inscrire, vous devez soit :

- Avoir subi les épreuves anticipées en classe de première et avoir au moins 20 ans
- Avoir été autorisé par dérogation à subir les épreuves anticipées et les épreuves terminales lors de la même session pour les candidats de – de 20 ans.

3 - EPREUVES

- Les **épreuves anticipées** : préciser celles que vous souhaitez conserver ou subir à nouveau
- Les **langues vivantes** obligatoires (LVA, LVB) et facultatifs :
 - Anglais
 - Espagnol
 - Arabe
 - Allemand



Attention ! Au choix des langues (LVA, LVB)

➤ **Les épreuves d'éducation physique et sportive :**

Pour les **épreuves obligatoires**, les candidats s'inscriront à l'un des cinq couples d'épreuves proposés :

- 3 X 500 mètres (demi-fond)
- Danse
- Tennis de table

Comme pour la session précédente, il ne sera pas possible de s'inscrire à des épreuves facultatives (EPS).

Vous devez **impérativement** renseigner la fiche d'aptitude EPS qui vous sera remise en même temps que votre confirmation d'inscription.

Toute inaptitude doit être confirmée par un certificat médical.



Tout candidat ne pouvant attester de son aptitude à l'activité physique et sportive ne sera pas autorisé à subir les épreuves

4- LES SITUATIONS DE HANDICAP

Lors de votre inscription, si vous sollicitez un aménagement des conditions d'examen, vous devez instruire la case « handicap » qui apparaît à l'écran. Vous disposez d'un formulaire de demande d'aménagement(s) d'épreuves que vous renseignerez et **restituerez, accompagné du certificat médical attestant votre situation, avec la confirmation** qui vous sera adressée, **au plus tard le : jeudi 24 décembre 2020.**

5 – LE REGIME DE LA CONSERVATION DES NOTES

Les notes acquises lors d'une session antérieure ne peuvent être conservées que si elles sont **égales ou supérieures à 10 sur 20.**

Le bénéfice de la conservation des notes s'applique sur **cinq sessions consécutives d'inscription à l'examen.**

Pas de conservation de la note obtenue en TPE.

Les candidats inscrits au CNED ne peuvent prétendre au bénéfice de la conservation des notes.

Les candidats en situation d'handicap peuvent conserver, le cas échéant, pendant cinq années toute note, même inférieure à la moyenne.

6 – LE REPORT DES NOTES DES EPREUVES ANTICIPEES

- elles sont **automatiquement reportées** pour la session au titre de laquelle elles ont été subies (par exemple, en juin 2021 pour la session de juin 2022)

- pour la session qui suit immédiatement l'échec à l'examen : le candidat peut demander à conserver les notes obtenues aux EA, même si elles sont inférieures à 10/20

- au-delà : le candidat ne peut demander à bénéficier de ses notes de français que si elles sont supérieures ou égales à 10/20.

7 – LES DISPENSES D'ÉPREUVES

Les candidats individuels subissent l'ensemble des épreuves sous la forme ponctuelle. Ils peuvent cependant demander à être dispensés de l'épreuve obligatoire d'EPS en cas d'inaptitude médicalement attestée (cf. plus haut).

Ils sont en outre **automatiquement dispensés** des épreuves :

- des épreuves de spécialités de première

8 – LES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION

A l'issue de votre saisie web, vous imprimerez un ***récapitulatif d'inscription***.

La confirmation d'inscription sera disponible sur l'espace candidat dans CYCLADES. Il appartiendra à chacun de la télécharger, la vérifier et éventuellement de la corriger **à l'encre rouge** et de **la signer**.

La confirmation devra être retournée au rectorat (Division des Examens et Concours), accompagnée des pièces justificatives demandées, au plus tard le :

➤ **VENDREDI 10 DECEMBRE 2021** délai de rigueur



Seule, la réception de ce document par les services du Rectorat vaut inscription.

La confirmation d'inscription vaut engagement dans votre choix d'épreuves, vous ne pourrez plus ensuite modifier vos choix.

IMPORTANT !

L'inscription à un examen est une initiative personnelle qui requiert la plus grande attention. Il est demandé au candidat de bien vérifier les informations le concernant (civilité, date et lieu de naissance...). Ces informations figureront sur tous les documents administratifs (convocations, relevés de notes, diplômes).

La signature du candidat vaut engagement.

A noter : la DEC ne procédera à aucune modification après le retour des confirmations.

Le candidat est invité à rectifier sur sa confirmation toute erreur constatée.

Le choix des épreuves est définitif : aucun changement ne pourra être effectué ultérieurement.

Aucun diplôme ne sera réédité.

Pièces justificatives à joindre à la confirmation

- Copie de la pièce d'identité (même étrangère)

- Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou journée défense et citoyenneté*
- **Copie du relevé de la session 2021 du baccalauréat ou d'une session antérieure**
- **Certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités physiques et sportives** ou demande de dispense d'épreuve accompagnée d'un certificat médical pour les candidats inaptes aux épreuves d'EPS
- Demande d'aménagement des conditions d'épreuve pour les candidats handicapés et certificat médical

**JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) ou JDC (Journée Défense et Citoyenneté) :*

- entre 18 et 25 ans : le candidat doit fournir le certificat de participation à la JAPD ou JDC.

- entre 16 et 18 ans : le candidat doit fournir l'attestation de recensement ou le certificat de participation à la JAPD ou JDC



CONTACTS BUREAU DU BAC



Mme Azanati SOILIHI (Chef des bureaux) - Tel : 0269 61 89 82



Mme Zaina ALI OUSSENI (Gestionnaire Bac Général) – Tel : 0269 61 61 74



Mme Dawanti NGANA (Gestionnaire Bac Technologique) -Tel : 0269 61 89 93



Mme Aminata AHAMED (Gestionnaire Epreuves Anticipées) – Tel : 0269 61 88 54